

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mai, à 20 H, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

Sont présents : MM. CRIONAY Timothée, DURILLON Gérard, BROSETTE Maryline, FESSY André, CHARTIER Jacqueline, LAFAURIE Nathalie, GONIN Bertrand, GIRARD Gabriel, VEILLARD Patricia, AUTUSSE Lionel, POULARD Denis, TOURNUS Delphine, DURET Michel.

Absent excusé : COGNET François

Absent :

Ayant donné procuration :

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. DURILLON Gérard est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 mai 2023

Date d'affichage : 1^{er} juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de membres présents :	13
Nombre de votants :	13
Quorum :	07

Ordre du jour de la séance

- 1- Démission d'un conseiller municipal
- 2- Tirage au sort des jurés d'assises 2024
- 3- Vote des subventions 2023
- 4- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif
- 5- ¼ h CoPLER
- 6- Questions diverses
- 7- Compte-rendu des commissions
- 8- Tour de table.

Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Christian LAFOND a présenté sa démission de conseiller municipal par lettre recommandée en date du 15 mai 2023, reçue en mairie le 22 mai 2023. Sa démission est donc effective à cette date. Il ne sera pas remplacé puisque les listes municipales ont été épuisées.

Tirage au sort des jurés d'Assises 2024

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'Assises pour 2024.

Sont désignés :

- Mme RAZAFIMANDIMBY Ando
- M. CALAIS Guillaume
- Mme BAJAS Valérie.

Ces personnes seront averties individuellement par courrier.

Vote des subventions 2023

Désignation	Montant 2023
Amis Musiciens d'Amplepuis	400,00
Arche de Noë	482,40
ARPA pour CFA Roanne	300,00
Association 2RATL	50,00
Atelier Danse Création	400,00
Ecole de Musique des Amis Musiciens	200,00
Eveil Sportif	400,00
La Fraternelle	300,00
Lire et faire lire dans la Loire (Ligue de l'enseignement)	100,00
Lycée agricole de Ressins	50,00
MFR Lamures sur Azergues	150,00
Ovale de Reins	200,00
Patrimoines Haut Beaujolais	50,00
SPA du Roannais	506,52
Val de Reins cycliste	200,00
Comité des Fêtes pour feu d'artifice de la fête patronale	250,00
Voyage linguistique scolaire	30,00

Ravalement de façades : octroi d'une subvention à M. CHUZEVILLE Christophe

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 28/03/2017 octroyant une prime communale d'aide pour le ravalement des façades des immeubles sis sur l'ensemble du territoire de la commune et fixant les conditions d'octroi comme suit :

- 1/ tous les propriétaires, occupants ou non occupants, des immeubles concernés peuvent bénéficier de cette prime fixée à 300 € pour les maisons individuelles et à 150 € par appartement pour un immeuble collectif
- 2/ l'immeuble doit être construit depuis plus de 20 ans
- 3/ les travaux pris en compte sont essentiellement ceux se rapportant à l'application de peinture sur les murs et menuiseries extérieures, les enduits projetés ou jointoiement de façades.
- 4/ le choix des coloris devra être soumis pour accord, en mairie, en même temps que la demande de subvention.
- 5/ pour les seules façades visibles de la rue, en bordure du domaine public.
- 6/ les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, et dans la limite du budget. Les dossiers qui ne pourront pas être retenus l'année en cours, seront prioritaires l'année suivante.
- 7/ la prime communale sera payée, après réalisation des travaux, sur facture acquittée.

Oùï les explications de M. le Maire, après étude du dossier de M. CHUZEVILLE Christophe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, compte tenu que ce dossier remplit les critères permettant de prétendre à la subvention, d'accorder la prime communale de 300 € (trois cent euros) à M. CHUZEVILLE Christophe. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2023.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2245 modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016, article 98, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Victor-sur-Rhins.

¼ heure CoPLER

M. le Maire fait le point sur les dernières décisions à la CoPLER :

- M. Alexandre ROCHATTE, nouveau Préfet de la Loire, arrivé depuis 3 mois dans la Loire, est venu visiter la CoPLER et son territoire.
- Le budget 2023 et le Compte Financier Unique 2022 de la CoPLER ont été approuvés à l'unanimité lors du 2 mars 2023.
- depuis plusieurs mois, les candidats se font rares pour les postes à pourvoir sur l'atelier chantier d'insertion (ACI) comme ripeurs, agents de déchetterie. Quelques profils ont été reçus mais sont inadaptés car les postes proposés nécessitent une bonne condition physique. Karine GRASSET, en charge du suivi de l'ACI, met tout en œuvre pour remédier à cette situation, mais le contexte économique actuel, qui confronte tous les secteurs d'activité à une pénurie de main d'œuvre, laisse penser que cette problématique risque de perdurer.
- Recrutement de Anne DUFOUR à la culture.
- les élus de la CoPLER ont décidé de lancer volontairement un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en complément du PLUi et des défis de rénovation énergétique des bâtiments du territoire.
- la CoPLER a lancé depuis 2 ans des campagnes de plantation de haies. Cette année, les plantations de haies et de bosquets champêtres ont été réalisées sur les communes de St Symphorien de Lay, St Cyr de Favières, St Just la Pendue, St Victor sur Rhins, Vendranges, Cordelle, Régnay et Lay. En partenariat avec l'ASAJ, les élèves de l'école publique de Fourneaux ont planté 15 arbres et arbustes. De leur côté, les équipes environnement ont également réalisé des plantations sur la zone des Jacquins, ainsi que sur la base nautique à Cordelle. Ces plantations, en plus d'ombrager les sites et d'apporter une qualité paysagère, vont permettre à terme de simplifier l'entretien en réduisant les parties à tondre ou à débroussailler.
- comme chaque année, la CoPLER organise un groupement de commandes pour les vidanges des installations d'assainissement non collectif. Les prochaines campagnes sont prévues en été, du 3 au 13 juillet 2023 et une en automne du 16 au 27 octobre. Si vous êtes intéressé, merci de retourner le formulaire reçu ou accessible sur le site de la CoPLER, pour vous inscrire et bénéficier du tarif « groupe » de cette action. A titre d'exemple, le prix moyen constaté pour la vidange d'une fosse de 3 m³ avec son bac à graisses de 200L est aux environs de 272 € TTC. Contact SPANC Hélène MONCORGER 04 77 62 77 69 hmoncorger@copler.fr

Questions diverses

Demande de l'association Brise Rhins : l'association a souscrit une assurance annulation pour le Défol'Loire festival. Cependant si le festival devait être annulé à cause d'un facteur non couvert par les assurances, les pertes financières seraient importantes. Un tel scénario ne devrait pas se réaliser, mais dans le cas contraire, l'association souhaiterait pouvoir organiser des événements musicaux pour compenser la perte financière et solder ses dettes au plus vite. L'association sollicite pour ces événements, le prêt à titre gratuit de la salle des 3 chênes.

Le conseil municipal, à la majorité, ne souhaite pas donner suite à un prêt à titre gratuit, mais la louera au tarif en vigueur aux associations locales.

Proposition Neoptim : M. le Maire rappelle la proposition de la société Neoptim qui propose à la commune de réaliser des économies financières sur différents postes. M. le Maire a contacté le Maire de Boen-sur-Lignon qui a contracté avec cette société et il a eu de bons retours. Aussi, M. le Maire propose de nouveau cette intervention. Le conseil municipal est très frileux et demande une présentation en conseil municipal de cette société.

Permanence du samedi matin : Au vu de la très faible fréquentation des permanences des élus du samedi matin, le conseil municipal décide d'arrêter ces permanences et de recevoir uniquement sur rendez-vous.

Tracteur tondeuse de la commune : le tracteur tondeuse est vieillissant (24 ans) et tombe régulièrement en panne. André FESSY et Timothée CRIONAY rencontreront l'entreprise LACOMBE pour savoir s'il est judicieux de continuer les réparations ou d'investir dans un nouvel équipement.

Tour de table

André FESSY informe le conseil que les travaux d'enrobé auront lieu fin juillet par l'entreprise PONTILLE TP. La clôture et le portail ont été posés à la salle des 3 chênes. L'entreprise FOUGERARD taille actuellement les fossés, car l'herbe a énormément poussé.

Michel DURET fait le compte-rendu de l'exercice d'évacuation qui a été réalisé au restaurant scolaire le 23 mai 2023. Tout s'est très bien passé pour ce premier exercice.

Denis POULARD rappelle le 8h des boules organisé le 17 juin prochain et demande de s'inscrire rapidement.

Patricia VEILLARD fait le compte-rendu de la concentration de voitures organisée par le CMJ le 13 mai dernier. Les participants et les enfants, ainsi que les visiteurs, ont été enchantés. Cette opération sera à renouveler.

Marilyne BROSETTE informe le conseil qu'une rencontre des jeunes de 12/16 ans a été organisée au city-stade le 24 mai à 16h, avec les élus et l'éducateur de la MJC de la Loire. 16 jeunes étaient présents et ont été interrogés sur ce qu'ils aimaient et sur ce qui leur manquait dans leur village, le but étant la création d'un club des jeunes. Ils envisagent l'organisation d'un tournoi sportif suivi d'un barbecue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Timothée CRIONAY

Le secrétaire,

Gérard DURILLON